



PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES D'INONDATION (PPRNP) DU VAL D'ALLIER ISSOIRIEN



Plan du zonage réglementaire
PLANCHE 02

Annexé à l'arrêté préfectoral
PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME
ARRÊTÉ
13/024 17 A
Le Préfet
Michel GILZEAU

PRESCRIPTION DU P.P.R.N.P.i. : 15 novembre 2010
DOSSIER APPROUVÉ

LEGENDE

- Périmètre du PPRNP
- Limites de communes
- Isocontes au pas de 1.00 m
- Isocontes au pas de 0.25 m
- Limite du modèle hydraulique

Territoire dont l'occupation du sol est réglementée au titre du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation

- | | | | |
|-----------------------------------|--|--|--|
| zones urbaines et centres urbains | | | |
| champs d'expansion des crues | | | |
| Aléa Fort | | | |
| Aléa Moyen | | | |
| Aléa Faible | | | |



Echelle : 1/5000 ème

Avertissement

Le parcellaire ne figure qu'à titre indicatif comme élément de repérage.
Seules la carte réglementaire et la photo aérienne sont calées dans le même référentiel.

Sources : IGN BD Carto, IGN BD Ortho 2009, DGI Cadastre
Modélisation numérique des écoulements : DLCF
Elaboration cartographique : DDT 63 / SPAR BPR

